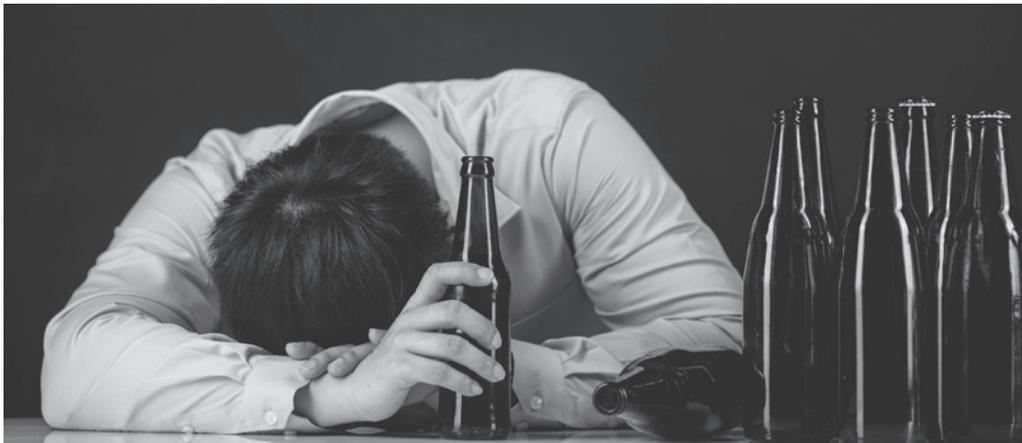


Les conduites addictives : du plaisir à la dépendance

Une addiction est une dépendance à une substance ou une activité avec des conséquences néfastes sur la santé de la personne affectée.



COMMENT DEVIENT-ON ADDICT ?

L'addiction est toujours une interaction entre le produit, le comportement, l'individu et l'environnement dans lequel il évolue (accessibilité, publicité, prix...).

Il existe souvent dans le parcours de vie d'un consommateur plusieurs étapes, plus ou moins rapides. D'une consommation au départ dite « récréative » ou « occasionnelle », celle-ci peut devenir plus fréquente, régulière et peut aller jusqu'à la perte de contrôle.

QUELS SONT LES TYPES D'ADDICTIONS ?

• Les addictions (les plus fréquentes) relatives aux

substances psychoactives réglementées (tabac, alcool...), détournées de leur usage (médicaments, poppers, colles, solvants...) ou illicites (cannabis, cocaïne, ecstasy...). Régulièrement, d'autres substances à potentiel addictif émergent, comme le protoxyde d'azote contenu dans les cartouches de siphons à chantilly ou de nouveaux produits de synthèse (MDMA, cathinones, kétamine...).

• Les addictions sans substances qui se définissent par la difficulté voire l'impossibilité de contrôler un comportement malgré ses conséquences. Il s'agit principalement des troubles liés aux jeux de hasard et d'argent, aux jeux vidéos ou

à d'autres activités accessibles par Internet (réseaux sociaux, streaming...), aux pratiques sexuelles (pornographie en ligne en particulier), à l'achat compulsif, à l'exercice physique, au travail, et à certaines conduites alimentaires.

QUELS SONT LES 5 C DE L'ADDICTION ?

La prise régulière d'une drogue peut engendrer les fameux 5 C (la perte de Contrôle, le Craving (envie irrésistible de consommer), l'usage Compulsif, l'usage Continu malgré les Conséquences) mais aussi une dépendance physiologique. Celle-ci comprend le syndrome de manque et le phénomène d'accoutumance.

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
accueil@saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence
CCAS en dehors des heures
d'ouverture du standard
(9 h-12h & 14 h-17h30)
au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNARD,
Josiane ROBISSOUT,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le tabac est la première substance psychoactive consommée en France.

Chaque jour, 27 % de la population des 18 à 75 ans en consomment.

Un collégien sur cinq (21 %) a expérimenté la cigarette, La cigarette électronique est utilisée quotidiennement par 2,7 % de la population âgée de 18 à 75 ans.

Plusieurs millions de personnes sont concernées en France

DES CONSÉQUENCES MULTIPLES, MÉDICALES, PERSONNELLES ET SOCIALES :

L'installation d'une addiction engendre de multiples conséquences dans un délai plus ou moins court et dont l'issue peut être sévère, voire tragique.

Les premières conséquences sont spécifiques de l'addiction et sont immédiates. Euphorie, perte de contrôle, diminution du stress, désinhibition : elles varient selon la nature de la substance ou de la pratique. Un risque vital immédiat lié à l'usage excessif existe dans certains cas (overdose, coma éthylique).

Les secondes conséquences sont d'ordre comportemental : la consommation ou la pratique envahit progressivement la vie quotidienne de la personne dépendante et peut avoir des répercussions néfastes sur sa vie familiale, relationnelle et profession-

nelle. Elles engendrent un risque progressif accru d'isolement, de marginalisation, de stigmatisation, de perte d'emploi ou de déscolarisation.

LES ADOLESCENTS PLUS PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS AUX CONDITIONS ADDICTIVES :

Les jeunes ne sont pas les seuls à consommer des substances, mais les ados grandissent aujourd'hui dans un environnement où les drogues, légales ou illégales, sont omniprésentes.

Dans la plupart des pays du monde, la consommation de substances augmente fortement au cours de l'adolescence. À mesure que les réseaux sociaux des jeunes s'étendent, leur consommation d'alcool devient plus fréquente et plus intense, et les quantités consommées - en un seul épisode - sont souvent nettement supé-

rieures à celles des adultes. La consommation de tabac et de cannabis tend à suivre un schéma similaire, avec des niveaux de consommation faibles jusqu'à l'âge de 15 ans, qui tendent ensuite à augmenter pour atteindre plus de la moitié des adolescents entre 17 et 18 ans.

Plus une consommation est précoce, plus le risque d'addiction augmente

En outre, si ces trois drogues sont les plus problématiques en termes de nombre de personnes concernées, l'impact d'autres drogues, en particulier les opiacés de synthèse, doit également être pris en compte. Certaines de ces drogues synthétiques fabriquées illégalement, dont des dizaines, voire des centaines de fois plus puissantes que l'héroïne de rue traditionnelle ou les opiacés délivrés sur ordonnance. Compte tenu de la propension de nombreux jeunes à s'engager dans des expérimentations plus ou moins dangereuses, il est essentiel non seulement de prévenir les comportements addictifs en général (surtout à un âge où le cerveau n'est pas encore complètement développé), mais aussi d'informer et de sensibiliser afin que l'expérience d'un jour ne soit pas littéralement la dernière.

COMMENT S'EN SORTIR ?

Toute personne ayant une consommation problématique ou vivant dans l'entourage d'une personne en proie à des addictions peut se faire accompagner. C'est même recommandé car l'addiction est une maladie et il est difficile de s'en sortir seul.

Plusieurs types d'accompagnement sont possibles :

- recours à des services en ligne (Drogues Info Service, Tabac Info Service, Alcohol Info Service, Joueurs Info Service...),
- accompagnement par des professionnels au sein de centres d'addictologie,
- soutien par des associations d'auto-support constituées d'anciens usagers.

Ces trois types d'accompagnement sont complémentaires et peuvent se faire en même temps. Il n'existe pas de « recette » magique. La prise en charge est souvent longue et semée de rechutes. Le succès dépend essentiellement de la motivation du patient à se sevrer, puis de l'amélioration durable de ses conditions de vie et de son estime de soi.

Sources : "La Science pour la santé" de chez ININSERN - "Prévenir" de Dianova"

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ MARS BLEU,

Mois de mobilisation dédié à la prévention et au dépistage organisé du cancer colorectal.

Se faire dépister, un geste essentiel ! Commandez votre kit de dépistage dès vos 50 ans : <https://monkit.depistage-colorectal.fr>





LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 17
JANVIER
2025

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
MARTIN Françoise,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry

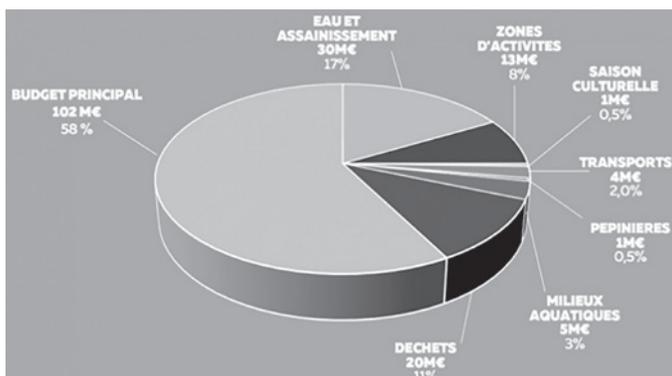
Absents excusés :

AUBIN William,
LEBORGNE Régine
(procuration à
René BOUAN),
MENIER Mireille,
PLESTAN Sylvaine
(procuration à
Catherine SORGNIARD),
PORCHER Aurélie
(procuration à
Thomas SCHMITT)
RAULT Philippe (procuration
à Françoise MARTIN).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Le Budget de Dinan Agglo

Le conseil communautaire du 16 décembre 2024 a été principalement consacré à l'examen et au vote du budget primitif 2025.



Le montant total de ce budget (176 M€) se décompose comme indiqué dans le schéma.

Les investissements inscrits au budget principal s'élèvent globalement à 38,6 M€.

• Dinan Agglomération : Prélèvements contestés sur la taxe d'habitation

En 2017, Dinan Agglomération a adopté un pacte fiscal et financier solidaire pour effectuer une neutralisation fiscale pour les communes et une neutralisation financière pour l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Un principe d'intégration fiscale progressive sur une durée de 3 ans de la taxe d'habitation (TH) et taxes foncières a été voté. La loi de finances de 2018 a instauré la suppression de la taxe d'habitation par étapes entre 2018 et 2023 avec un mécanisme de compensation des recettes publiques des collectivités par l'État sur la base du taux TH voté en 2017. En application de l'accord fiscal de Dinan Agglomération, la Commune de Saint-Lormel a augmenté ses taux entre 2017 et 2019, elle est donc



défavorisée par la réforme qui se base sur le taux de TH voté en 2017 (+ diminution des allocations compensatrices de Dinan Agglomération). Correction par la modification du pacte fiscal de Dinan Agglomération en 2021. Suite à la loi de finances de 2020, un prélèvement a été institué sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des communes ayant procédé à une hausse de taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019.

Pour notre commune, un prélèvement total de 14 982 € a été réalisé en deux fois (sur 2023 et 2024).

La commune est favorable à engager un recours collectif par les communes à l'encontre de l'État pour faute (procédure prise en charge financièrement par Dinan Agglomération).

• Appellation des salles de réunion de la mairie

Pour faciliter la gestion des plannings d'occupation, il a été décidé de nommer :

- la salle du conseil / mariage : Salle d'honneur
- la petite salle de réunion : Salle des Préveys.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ ENCORE DU VANDALISME !



La stèle du Vieux Bourg a encore été vandalisée : destruction et vol des jardinières. Ce site est un lieu de mémoire dont la question du respect ne devrait se poser en aucune circonstance. Nous déplorons vivement cet acte gratuit inqualifiable.

→ DÉVIATION DE PLANCOET :

Concertation publique ouverte du 15 janvier au 18 mars 2025.

Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Permanence des services du Département à la mairie : le samedi 15 février de 9 h à 12 h.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ INVENTAIRE DU PATRIMOINE RELI- GIEUX DE ST-LORMEL :

Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine religieux de Saint-Lormel, la commune et la paroisse de Saint-Lormel cherchent une personne (étudiant, professeur ou retraité) intéressé par l'histoire de la commune.

Le travail consiste à transcrire sur informatique un document très ancien datant du XVIII^e siècle afin de le sauvegarder. Ce document très rare est important pour la mémoire de notre commune. Il est conservé dans les archives de l'église. Il s'agit d'un « rentier », cahier d'une trentaine de pages manuscrites, divisé en colonnes avec les noms de donateurs, le montant des donations faites à l'église par les habitants de la commune. Cela ressemble à un registre de compte. Il a été écrit à la plume mais l'écriture est très lisible.

Contact : M^{me} Annick CADE au 06 70 32 85 85 représentant le relais paroissial de Saint-Lormel ou la Mairie au 02 96 84 14 80.

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON :

Campagne d'hiver 2024-2025

La campagne d'été a pris fin le 14 novembre 2024. Quant à la campagne d'hiver, elle a débuté le jeudi 21 novembre 2024 et se poursuivra jusqu'au jeudi 6 mars 2025. La distribution se fait toutes les semaines les jeudis de 9h à 11h15.

Les brèves du Conseil Municipal du 17 janvier 2025 (suite)

• **Lotissement communal « le Courtil Saint Pierre » : étude géotechnique**

Suite à l'État des Risques du lotissement, document obligatoire dans le cadre des ventes de biens immobiliers, effectué par le notaire, il apparaît que les lots 1, 2 et 3 sont concernés par l'aléa moyen des mouvements de terrain liés à l'argile. Une étude géotechnique est donc obligatoire pour pouvoir vendre ces trois terrains (missions G1 et G2). Une première partie de cette étude peut être réalisée dès maintenant mais la deuxième partie nécessitera les plans des futures constructions sur ces

3 parcelles.

La 1^{ère} partie de l'étude obligatoire (mission G1), a été confiée à l'entreprise ARMASOL (Fimurex Mancelles) pour un montant de 950 € HT soit 1140 € TTC.

BTP Consultants pour une durée initiale de travaux de 12 mois, prolongée à 18 mois par délibération du 27 juin 2024. Par avenant n°2 d'un montant de 720 € HT soit 864 € TTC cette mission a été portée à 21 mois..

• **Travaux de restructuration ensemble mairie/ salle polyvalente : mission de coordination SPS**

La mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie a été confiée par délibération du 21 juillet 2022 à l'entreprise

La séance est levée à 21h30.

• **Prochain conseil municipal :**

Le 20 février 2025 à 20h00. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

→ BARBOTONS DANS LA RIVIERE :

Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout-petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ».

En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...



www.maisonpechenature.com (nombre de places limitées !)
Quand Pépé s'en va à la pêche, il faut voir comme il se dépêche ! Et comme toujours il sort de son chapeau des contes et des comptines qu'il chantonne près

du ruisseau...
Durée : 30-45 mn - pour les 1-6 ans.
Par la compagnie Oui Mais Pas Que.

Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs
Informations à retrouver sur www.maisonpechenature.com ou notre page facebook : www.facebook.com/maisonpechenature22.
Retrouvez aussi la Maison Pêche et Nature au Festival Natur'Armor à Quévert du 31 janvier au 2 février !

• **Du samedi 8 février au vendredi 7 mars 2025**

- > Du 8 au 23 février, pendant les vacances scolaires Zone B : 9h30-12h30 et 14h-17h30, du lundi au samedi (dès le 08/02)
- > Du 24 février au 7 mars : 14h-17h30, du lundi au vendredi (matinées réservées aux groupes de petite enfance sur réservation).

• **Et Spectacle « Pépé pêche » samedi 22 février 2025**

4 représentations : 10h, 11h15, 15h45 et 17h à réserver sur :



COLLECTE DES DÉCHETS : une nouvelle organisation en 2025

Avec pour objectif d'optimiser la gestion des déchets, Dinan Agglomération a défini une nouvelle organisation de leur collecte, plus adaptée aux enjeux de transition écologique du territoire, vers plus de réduction, de tri et de recyclage. Concrètement, quels sont les grands changements ?



1) LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Une nouvelle organisation des tournées de collecte a débuté le 27 janvier dernier. Les bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères seront désormais collectés une fois tous les 15 jours.

Où et comment présenter votre bac à la collecte ?

Le bac devra être présenté devant votre habitation ou au point matérialisé, au sol, par un « C » (comme conteneur) de couleur bleue. Il s'agit d'un point de regroupement (PDR) de plusieurs bacs. Dans le cas où il y a plusieurs marquages au sol dans votre rue ou dans votre lieu-dit, merci de déposer votre bac sur le marquage le plus proche de votre habitation. Vos ordures ménagères doivent être mises dans des sacs fermés avant d'être déposées dans votre bac. Les sacs-

poubelles déposés au pied des bacs ne seront pas collectés. Le bac devra être présenté couvercle fermé, déchets non tassés pour faciliter le vidage.

Quand présenter votre bac ?
Pour notre commune, la collecte des ordures ménagères aura désormais lieu le jeudi semaine paire.

La première collecte aura lieu le jeudi 6 février 2025. Votre bac à ordures ménagères devra être impérativement sorti la veille au soir (mercredi soir) et ramassé après la collecte (après 13h le jeudi).

2) LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2025, la consigne de tri sera la même pour tous les habitants du territoire de Dinan Agglomération : les emballages et les papiers devront être placés, en vrac, sans sac, dans le même contenant. Les communes actuellement en

apport volontaire le restent. La localisation des points est disponible sur le site internet de Dinan Agglomération. Concernant le verre, rien ne change également. Vous pouvez continuer à le trier comme vous le faisiez auparavant.

À noter :

des calendriers de collecte ont été créés pour chaque commune. Un exemplaire vous sera distribué en boîte aux lettres avec un mémo-tri afin de vous faciliter le tri quotidien (des exemplaires seront à votre disposition en mairie ou en ligne sur le site de Dinan Agglomération).

RAPPEL

Afin de vous accompagner dans la réduction de votre volume d'ordures ménagères, Dinan Agglomération met à disposition des habitants du territoire des composteurs. Si vous souhaitez vous équiper gratuitement d'un composteur, inscrivez-vous en ligne à une session de distribution. Si vous n'avez pas la place d'installer un composteur chez vous, sachez qu'il existe une aire de compostage partagé place de l'Église.

CONTACT ET INFOS :

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rendre sur :
www.dinan-agglomeration.fr ou contacter le service Réduction et Collecte des Déchets de Dinan Agglomération au 02 96 87 72 72

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **HORAIRES DES DÉCHETTERIES :**

PLANCOËT

**ZA de Nazareth
02 96 80 29 72**

Du 1er février au 31 octobre :

Lundi 9h - 12h

Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Jeudi 14h - 18h

MATIGNON

**Route du Chemin Vert
02 96 41 12 63**

Du 1er octobre au 31 mars :
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30

→ **DON DU SANG :**

**Date des collectes
2025 à Plancoët,
salle Kreuzau :**

- Vendredi 7 février :
14h - 18h30
- Mardi 8 avril :
14h15 - 18h45
- Mardi 17 juin :
14h15 - 18h45
- Mercredi 01 octobre :
14h15 - 18h45
- Mercredi 3 décembre :
14h15 - 18h45

Ne l'oublions pas, donner son sang c'est avant tout essentiel pour sauver des vies : 1 million de malades sont soignés chaque année grâce aux dons. Toute personne âgée de 18 à 70 ans est un donneur potentiel, n'hésitez pas à vous présenter. Merci pour votre participation. Pensez à votre carte d'identité.



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



À SAINT-LORMEL : DE LA FÊTE D'HALLOWEEN À NOËL

La seconde période d'école s'est achevée avec la venue du Père Noël et de quelques flocons par-ci par-là. Les élèves ont pu tout au long de cette période participer à différentes activités et l'école est passée des couleurs d'Halloween (fête qui fait peur), au rouge, paillettes, cadeaux et partage !

Pour commencer tout cela, les élèves ont été invités à chanter lors du goûter de Noël de l'Amicale le 30 novembre. Trop tôt pour chanter Noël, les enfants ont fait une transition

passant des sorcières (dont la très connue Grabouilla) pour aller vers les chants de Noël. Une prestation très attendue et très appréciée des parents et personnes présentes qui ont pu retirer les sapins et chocolats qu'ils avaient commandés !

Puis la période a battu son plein, entre les apprentissages et les bricolages. Les enfants n'ont pas perdu de temps ! Et la course avec la Grande Nuit a commencé ; au fur et à mesure de la période les enfants ont pris le temps d'écrire une lettre au Père Noël pour commander des jouets pour la classe et non pour eux-mêmes ! L'exercice a

été réalisé avec succès, pour preuve le Père Noël est venu apporter lui-même des cadeaux et des confiseries pour tous les enfants de l'école ! Enfin, cette période s'est terminée par le repas de Noël des enfants à la cantine avec les adultes de l'école. Un moment convivial et festif où Marie-Pierre est revenue faire un coucou aux enfants pour cette journée !

Le lendemain, les élèves sont allés au spectacle de Noël offert par les mairies de Créhen et de Saint-Lormel. Ce spectacle de marionnettes et accordéon dénommé « ROUGE » racontait plusieurs histoires de petits personnages rouges, surtout celle du petit chaperon rouge. Le loup était présent dans toutes les histoires et a beaucoup plu aux enfants qui se sont bien amusés. Puis, après une nouvelle visite du Père Noël, les enfants sont retournés à l'école pour finalement commencer les vacances de Noël.

Meilleurs Vœux à tous.
L'équipe enseignante

AMICALE LAÏQUE :

L'amicale laïque du RPI Créhen Saint-Lormel organise le

→ **INSCRIPTIONS
À L'ÉCOLE**
Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2025-2026 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

samedi 22 mars 2025 à partir de 19h à la salle des fêtes de Créhen, un repas dansant avec tartiflette sur place ou à emporter.

Tarifs sur place :

- Adulte 13€ (Kir, tartiflette, dessert, café)
- Enfant 8€ (Tartiflette, dessert)

À emporter :

- Adulte 10€ (Tartiflette, dessert)
- Enfant 8€ (Tartiflette, dessert)

Ce même jour nous organisons une boom de 17h à 19h pour tous les enfants qui le souhaitent avec une élection du plus beau déguisement ! Venez nombreux.

→ **UNE EVALUATION POSITIVE DE NOTRE ECOLE !**

Les évaluatrices externes ont constaté un climat de bienveillance entre les enseignants avec un réel engagement des agents municipaux dans leur mission.

L'intérêt privilégié pour chacun étant le bien-être de l'élève pour mener au mieux l'acquisition des compétences du socle.

L'environnement d'apprentissage appuyé par l'investissement et la cohésion des personnes intervenant sur les deux sites assurent un environnement paisible et sécurisant pour les élèves.



ASSOCIATIONS : "Guid'Asso" vous simplifie la vie associative

Un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association employeuse ou non - même la plus petite - puisse trouver près de chez elle un interlocuteur pour répondre à ses questions



RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES ASSOCIATIONS

La vie d'un projet associatif peut vite s'avérer complexe et source d'interrogations quant à son développement. Comment mener à bien un projet, se former, trouver un local ? Comment rédiger des statuts, organiser un événement, embaucher un salarié, trouver de nouvelles recettes, recruter des bénévoles : des problématiques rencontrées régulièrement par les associations. Face au dédale administratif et aux questions que les asso-

ciations se posent, Guid'Asso est un réseau d'acteurs qui propose un point d'entrée unique gratuit et à proximité. Labellisés, formés et outillés, ils sont prêts à accueillir, orienter, informer, voire accompagner dans la durée, toutes les associations du département.

36 STRUCTURES LABELLISÉES EN CÔTES-D'ARMOR

Co-animé par un service de l'Etat et un partenaire associatif (Claire Hervé du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et Théo Velly de la Ligue de l'Enseignement des Côtes-d'Armor), le réseau Guid'Asso

Costarmoricain compte 36 structures proposant ce service gratuit, organisé en 4 labels, dont les missions sont complémentaires. Les acteurs du réseau proposent également un programme de formation mutualisé gratuit à destination des bénévoles.

GUID'ASSO 22 : COMMENT ÇA MARCHE ?

Retrouvez les contacts de l'ensemble des acteurs sur la carte interactive, en ligne sur le site du Mouvement Associatif de Bretagne -- Accompagnement -- Guid'Asso.

Vous avez des questions sur le fonctionnement du réseau ? Vous souhaitez avoir la liste des contacts à jour ? Être orienté vers le bon interlocuteur ? Rejoindre le réseau ?

CONTACTEZ LES CO-ANIMATEURS :

- **Théo VELLY :**
coanim.guidasso@ligue-enseignement22.org
02 96 01 51 26
- **Claire HERVE :**
claire.herve1@ac-rennes.fr
02 96 75 91 04

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en FÉVRIER 2009 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

DÉMARCHE :

- **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.
- **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.
- **À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

→ **CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :**

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider. Une fois par mois (le 2e mardi du mois) il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 12 h à la maison des services de Plancoët.
Tél : 05 57 27 00 00

→ INSEE : ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie des ménages entre février et avril 2025. Cette enquête est essentielle pour connaître les inégalités de ressources et comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale. Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises



Bénévoles à la représentation du dimanche

Un p'tit mot d'AMITIÉ & PARTAGE :

- Dans le cadre d'une épreuve de baccalauréat, 2 jeunes filles en Terminale « Métiers de l'Animation » au lycée professionnel LMB St-Brieuc, ont entièrement organisé - sous tutelle de l'Association - une « colo-mini » sportive, sous forme d'un court séjour, les 11 et 12 janvier. Les 10 jeunes adhérents a y avoir participé ont apprécié leur week-end.
- L'association était partenaire de la troupe de théâtre des Compagnons de la Janière pour son premier week-end de représentations : une belle affluence et de nombreux bénévoles A&P mobilisés.
- Du 7 janvier au 25 mars, A&P a la chance de parti-

ciper à la tombola en ligne « 100% avec les associations » organisée par le CMB. Participer : c'est aider l'association à financer des projets pour des jeunes du territoire. De nombreux lots sont à gagner. Pour y participer : scanner ce QRcode ou rendez-vous sur le site www.kengo.bzh



À + dans le bus...

COMITÉ DES FÊTES :

Atelier découplages de livres : l'art de plier et découper les pages de vos vieux livres pour réaliser une sculpture. Si vous êtes intéressé, venez nous rejoindre à la salle d'honneur de la mairie de Saint-Lormel de 14 h à 17 h 30 les mardis 18 février - 18 mars - 15 avril - 20 mai et 17 juin. Participation de 5 € pour le trimestre. Renseignements auprès de Agnès Suire au : 06 45 75 65 35

SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO :

- **SOUS LES YEUX DE CARMEN CALDERON - Compagnie Norma - Performance Théâtre**

Mardi 4 février à 20h30
Salle Solenval / Plancoët
12€ / 9€ / 6€

- **ÉTOILES ARMÉNIENNES Carte blanche à Astrig Siranossian et l'Orchestre National de Bretagne**

Entre classique et mélodies arméniennes
Mercredi 5 mars à 20h30
Salle Solenval / Plancoët
26€ / 22€ / 6€

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur <http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

tion, outre les recettes des inscriptions et des ventes « salon de thé », propose aux visiteurs des articles de couture et loisirs créatifs, pour une somme modique. Elle récolte ainsi des fonds pour d'autres animations gratuites (dont la chasse aux œufs, le troc aux plantes, etc...)

Vous avez au fond de vos placards des chutes de tissus, des rubans ou dentelles, des perles, des fermetures éclair, des restes de laine, des revues de couture, de tricot, de patchwork, des aiguilles à tricoter, des accessoires divers... et dont vous n'avez plus d'utilité. N'hésitez pas à venir les déposer, à l'atelier couture qui se tient tous les mardis, entre 14h et 16h, salle d'honneur - mairie de Saint-Lormel.

ERRATUM

4 erreurs se sont glissées dans le calendrier des manifestations 2025 distribué avec le bulletin communal de janvier.

- Opération collecte de journaux d'Amitié et Partage. Le numéro de téléphone communiqué est erroné. Prendre contact avec l'association par mail : amitie.partage@yahoo.fr
- Le repas dansant / tartiflette du samedi 22 mars est organisé par l'Amicale Laïque des parents d'élèves du RPI.
- Fête de la Saint Lunaire du Vieux Bourg : Dimanche 13 juillet.
- Vide grenier du comité des fêtes : Lundi 14 juillet.

